



## COMPTE RENDU SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize le 18 février, à 20 h le conseil municipal de la commune de Muids légalement convoqué le 10 février s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUQC.

Etaient présents MRS L.HENOCH,S.DUGUE-R.HEROUX  
MME T.STAGE (adjoints)  
MMES M ;BARBET,C.DECROZAND,E.DELAUNAY,P.FERUS,  
A.LETELLIER,B.PHILIPPE-GARCIA,M.BOUCHER  
MRS L.MARIE,R.VILCOQ

Absent excusé : MR M.MARGOTTE (pouvoir à MME M.BARBET)

### ORDRE DU JOUR :

- approbation compte rendu du 19 novembre 2015
- délibération autorisant monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- acquisition parcelles cadastrées section H214/217 rue du Mesnil destinées à l'élargissement de la voirie
- détermination de la date de remise des clefs du logement situé 94 rue de la Messe
- questionnaire aux communes

### QUESTIONS DIVERSES

- enquête publique PLU
- panneau signalétique (jumelage MUIDS/NORTON)

En préambule, monsieur Bernard LEBOUQC Maire propose d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- emprunts pour travaux école
- salle des fêtes
- église
- téléphone mairie
- voirie Cité de la Troplais

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents de retenir ses sujets à l'ordre du jour

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 19 NOVEMBRE 2015

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2015 est approuvé (14 voix pour – 1 abstention)

Suite à l'intervention de madame LETELLIER, monsieur le maire rappelle qu'un compte-rendu est une synthèse et que par conséquent tout ce qui est dit en conseil ne peut pas systématiquement figurer dans le compte-rendu. Afin d'éviter toute polémique, il a été décidé d'acheter un magnétophone.

**DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A ENGAGER,LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

Le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

- montant des dépenses d'investissement : 320 474.50 €  
(soit 25 % de 1 281 898.00 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- travaux école : 317 797.06 €
- logiciels « HORIZON ON LINE » : 2 677.44 €

**ACQUISITION PARCELLES CADASTREES SECTION H214/217 RUE DU MESNIL DESTINEES A L'ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE**

Dans le cadre de travaux éventuels d'élargissement de chaussée rue du Mesnil, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à acquérir les parcelles cadastrées section H214 d'une contenance de 00a 18ca et H217 d'une contenance de 00a 12ca appartenant à monsieur BRUNG au prix de 0.50 € le m<sup>2</sup> (soit 15 €).

Maître BRUTUS sera chargé d'établir l'acte.

Monsieur le maire rappelle qu'à chaque dépôt de certificat d'urbanisme, la commune se réserve le droit d'acquérir une bande de terrain pour des travaux éventuels d'élargissement de chaussée.

**DETERMINATION DE LA DATE DE REMISE DES CLEFS DU LOGEMENT SITUE 94 RUE DE LA MESSE**

La date de remise des clefs du logement situé 94 rue de la Messe est fixée au 15 mars 2016 une fois tous les travaux terminés et passage de l'organisme qui réalise le diagnostic énergétique.

**QUESTIONNAIRE AUX COMMUNES**

Afin de réfléchir sur le sujet de la création de la nouvelle agglo, monsieur le maire a adressé à chaque conseiller le « questionnaire aux communes ».

Celui-ci a été complété lors de la séance. Il en ressort les points suivants :

*- les enjeux auxquels devra faire face la nouvelle agglo par ordre de priorité :*

- le très haut débit
- le développement économique
- les services à la population (jeunesse-petite enfance et séniors)
- la santé
- le social et la mise en place d'un centre intercommunal d'action sociale
- la sécurité

- l'animation culturelle et sportive
- la protection de l'environnement
- l'économie touristique
- le transport

*- pour garantir un fonctionnement transparent et concerté quels sont les outils que devra mettre en place la nouvelle agglo*

- les pôles de service de proximité
- le parlement des maires de tous les maires
- une information grand public aux habitants par Internet

*- y-a-t-il d'autres outils qui doivent être développés par la nouvelle agglo*

- Internet

*- quels sont les axes de travail sur lesquels doit agir la nouvelle agglo*

- rechercher de nouvelles économies
- mutualiser les services
- valoriser la politique tarifaire
- développer les bases fiscales

*- y-a-t-il d'autres axes de travail sur lesquels la nouvelle intercommunalité doit agir*

- préservation de l'économie locale (commerces, etc ...)

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à un regroupement avec la communauté d'agglo Seine Eure.

### **EMPRUNT POUR TRAVAUX ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a 2 emprunts en cours.

- le premier contracté en 2008 de 100 000.00 € se termine en 2018 (reste à rembourser 36 991.29 €)

- le second contracté en 2005 de 165 000.00 € se termine en août 2017 (reste à rembourser 28 923.58 €)

Dans le cadre des travaux de l'école, monsieur le maire a pris contact auprès d'organisme financier (crédit agricole, caisse des dépôts) afin d'obtenir des simulations de prêts d'un montant de 50 000 €.

Madame Mathilde BOUCHER se propose du fait de son activité professionnelle de réaliser une simulation.

La décision finale sera prise lors d'une prochaine réunion

### **SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Locale de l'Energie et du climat a pris contact avec la commune car un fonds d'investissement local pour la transition énergétique a été débloqué. Le montant de celui-ci s'élève à la somme de 25 millions d'euros dont 7 millions pour le département de l'eure.

Une subvention pourrait être allouée pour la mise aux normes BBC ainsi que pour les

travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes (120 000.00 € soit 500 € par m<sup>2</sup>). En parallèle un dossier de demande de subventions sera adressé au Conseil Départemental ainsi qu'à la Préfecture dans le cadre de la DETR.

Suite à cet exposé, monsieur le maire a projeté sur écran les 3 propositions de travaux de la salle des fêtes faites par monsieur MANIERE architecte.

Au regard de cette projection, les 3 propositions seront transmises à chaque conseiller par internet afin de réfléchir sur des modifications éventuelles.

Le choix final sera pris lors de la prochaine réunion.

### **EGLISE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une souscription pour la réfection du clocher de l'église. En parallèle des subventions seront demandées à la DRAC ainsi qu'au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle le principe de la souscription, la Fondation du Patrimoine verse à la commune la même somme collectée par la collectivité. De ce fait, les travaux du clocher pourraient être réalisés en totalité.

### **TELEPHONE MAIRIE**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que monsieur PELISSIER de la société NIORT est venu établir un devis concernant le remplacement du matériel de téléphonie existant.

- location du matériel (loyer sur 60 mois) 40.84 €
- maintenance annuelle 384.00 €

Au vu de cette proposition, le conseil municipal donne son accord.

### **VOIRIE CITE DE LA TROPLAIS**

Monsieur le Maire propose que la commune reprenne dans la voirie communale la route de la Cité de la Troplais afin de pouvoir lancer des travaux de réfection.

Une réunion d'information avec les habitants de la Cité de la Troplais pour leur présenter le projet sera prochainement organisée.

Mais avant tout, il demande que les assainissements de tous les résidents soient aux normes car certains ne le sont pas encore.

En attendant, il propose de réaliser un bicouche (devis VIAFRANCE de 3354 €)

Le conseil municipal donne son accord.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Panneau signalétique (jumelage MUIDS/NORTON)**

Monsieur VILCOQ demande de rechercher le panneau du jumelage MUIDS/NORTON qui était à l'entrée de la commune (face au terrain de foot)

#### **- PLU**

Monsieur VILCOQ demande quand l'enquête publique pour le PLU est prévue. Monsieur le maire lui répond qu'elle va se dérouler prochainement. Les dates sont à définir avec le commissaire enquêteur.



## COMPTE RENDU SEANCE DU 24 MARS 2016

L'an deux mil seize le 24 mars, à 20 h le conseil municipal de la commune de Muids légalement convoqué le 2 mars s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUCCQ.

Etaient présents MRS L.HENOCH,R.HEROUX  
MME T.STAGE (adjoints)  
MMES M ;BARBET,C.DECROZAND,E.DELAUNAY,P.FERUS,  
A.LETELLIER,B.PHILIPPE-GARCIA,M.BOUCHER  
MRS L.MARIE,R.VILCOQ-M.MARGOTTE

Absent excusé : MR S.DUGUE (pouvoir à MME T.STAGE)

### ORDRE DU JOUR :

- approbation compte rendu du 18 février 2016
- préparation du BP 2016
- autorisation donnée à la société STREF d'emprunter le chemin rural dit « du Mesnil »
- emprunt
- mouvement de voirie RD65

### QUESTIONS DIVERSES

- mise à disposition salle des fêtes pour les associations
- vitesse excessive rue du Gros Buisson
- éclairage centre bourg
- terrain rue de Daubeuf
- assainissement des eaux pluviales rue Nationale
- assainissement LE PALLEC/ FARCEAUX
- trottoir rue Tristan Bernard
- aménagement de voirie en enrobés devant les containers rue des Buissonnets
- toiture logements communaux 25/27 rue Nationale
- création nouvelle agglomération
- terrain communal chemin du Bosquet
- désignation d'un nom pour l'école
- transport scolaire pour Louviers

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 FEVRIER 2016

Le compte-rendu de la séance du 18 février 2016 est approuvé (14 voix pour – 1 abstention)

### PREPARATION DU BP 2016

Lors de la séance le conseil municipal a préparé le BP 2016 :

- subventions communales (13 440 €)
- augmentation des taxes directes locales (augmentation de 5 % du taux)

Ces deux points seront adoptés lors du vote du BP 2016 le 31 mars prochain.

### **AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE STREF D'EMPRUNTER LE CHEMIN RURAL DIT « DU MESNIL »**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la société STREF à emprunter le chemin rural dit « du Mesnil » pendant toute la durée de défrichage et de remblaiement à condition que celui-ci soit remis en état dès la fin des travaux.

#### **- EMPRUNT**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour les travaux de l'école, la commune doit recourir à un emprunt. Il présente les simulations réalisées par le crédit agricole qui se décomposent comme suit :

- 100 000.00 € (avance TVA pour les travaux de l'école, remboursement sur 2 ans)

- 150 000.00 € (travaux école, la durée sera définie lors de la réunion du vote du budget du 31 mars prochain)

### **MOUVEMENT DE VOIRIE RD 65**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à prononcer le classement de la RD65 (PR24+365 à 24+902) dans la voirie communale. Une fois cette opération réalisée c'est la CCAE qui aura en charge l'entretien.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Mise à disposition salle des fêtes pour les associations**

Le conseil municipal a décidé de mettre exceptionnellement à disposition la salle des fêtes aux associations à titre gratuit à l'occasion des festivités organisées pour leur création. Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

Cette décision concerne la Muidsienne (10 ans)

Le Comité des Fêtes (50 ans)

Le Comité de Jumelage (30 ans)

#### **Vitesse excessive rue du Gros Buisson**

Monsieur le maire fait part de la remarque d'un riverain de la rue du Gros Buisson qui se plaint de la vitesse excessive des automobilistes. Dans un premier temps afin d'essayer de palier à ce problème, il est décidé d'installer un panneau « STOP » rue du Gros Buisson au carrefour entre la rue de la Ferme Blanche et la rue de l'Abreuvoir.

### Eclairage centre bourg

Il a été décidé de couper dans le centre bourg l'électricité en semaine. La salle des fêtes, l'église et la mairie seront éclairées le week-end pour cela une seconde horloge sera installée.

### Terrain rue de Daubeuf

Afin de réaliser un bac de récupération des eaux de pluie rue de Daubeuf, le conseil municipal décide d'inscrire au BP 2016 la somme de 12 488 € correspondant à l'achat du terrain nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

### Assainissement des eaux pluviales rue Nationale

Le conseil municipal décide d'inscrire au BP 2016 la somme de 19 000.00 € correspondant aux travaux d'assainissement des eaux pluviales rue Nationale.

### Assainissement autonome LE PALLEC/FARCEAUX

Le conseil municipal décide d'inscrire au BP 2016 la somme de 7238.00 € correspondant à la remise aux normes de l'assainissement de Madame LEPALLEC et Monsieur FARCEAUX qui acceptent le passage sur leur propriété des tuyaux qui permettront la réalisation des travaux d'assainissement des eaux pluviales rue Nationale. Cela constitue un dédommagement. Une convention de servitude sera établie.

### Trottoir rue Tristan Bernard

Monsieur le Maire présente le devis de la société VIAFRANCE d'un montant de 4062.48 € correspondant à la réalisation d'un enrobé noir sur le trottoir rue Tristan Bernard devant l'ancienne boucherie. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis et souhaite repenser le projet.

### Aménagement de la voirie en enrobés devant les containers rue des Buissonnets.

Le devis de l'entreprise GAGNERAUD concernant l'aménagement de voirie en enrobés devant les containers rue des Buissonnets d'un montant de 16 782.55 € n'est pas retenue.

### Toiture logements communaux 25/27 rue Nationale

La réfection de la toiture des deux logements communaux sera inscrite au BP 2016. Les travaux s'élèvent à la somme de 28 494.40 € (TTC)

### Création nouvelle agglomération

Monsieur le maire informe le conseil qu'il sera demandé à la nouvelle agglomération d'avoir la compétence voirie pour les investissements. En ce qui concerne l'entretien si l'agglo ne prend pas la compétence, il faudra trouver d'autres solutions.

### Terrain communal chemin du Bosquet

Le conseil municipal n'est pas opposé à ce que le comité des fêtes construise un local sur le terrain communal chemin du bosquet. Une convention sera passée entre la commune et le comité des fêtes. Il sera précisé que la commune se réserve le droit de récupérer le local en cas de dissolution du comité ou autre. Par contre, le permis de construire sera déposé au nom de la commune.

### Désignation d'un nom pour l'école

Le conseil municipal propose d'orienter la recherche sur Charles PRUVOST (ancien instituteur, auteur du livre « Muids et ses Environs ») Un boitage sera organisé afin de permettre aux habitants de la commune de participer en proposant leurs idées.

### Transport scolaire pour Louviers

Madame DELAUNAY demande s'il serait possible que le car de Louviers puisse venir jusqu'à Muids chercher les enfants qui vont dans des établissements scolaires à Louviers. Monsieur le maire va prendre contact avec monsieur LE CORNU afin de lui communiquer le nombre d'enfants concernés.

La séance est levée à 23 h 35





## COMPTE RENDU SEANCE DU 16 JUIN 2016

Le 16 juin 2016, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation comptes-rendus des 24 mars et 31 mars 2016
- PLU
- augmentation des loyers communaux
- avis projet de territoire nouvelle agglomération
- dissolution syndicat aérodrome Etrépagny
- travaux rue du Mesnil
- création commission accessibilité programmée (travaux salle des fêtes)
- questions diverses

### QUESTIONS DIVERSES

- dépôt déchets bois d'Herqueville
- salle des fêtes cheveux d'argent (le vendredi)

Etaient présents : MRS L.HENOCH ,S.DUGUE , R.HEROUX  
MME T.STAGE (adjoints)

MRS L.MARIE,M.MARGOTTE,R.VILCOQ  
MMES B.PHILIPPE-GARCIA,C.DECROZAND, M.BARBET  
M.BOUCHER, E.DELAUNAY,A.LETELLIER, P.FERUS

Secrétaire de séance : Madame T.STAGE

### **APPROBATION COMPTES RENDUS DES 24 MARS ET 31 MARS 2016**

Le compte rendu du 24 mars est accepté à l'unanimité des membres présents.  
Le compte rendu du 31 mars est accepté (14 pour – 1 abstention)

### **PLU**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte-rendu du commissaire-enquêteur concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 avril au 19 mai. Il contient les observations des particuliers ainsi que les réponses faites par monsieur le maire.

Le commissaire-enquêteur devra ensuite établir un rapport d'enquête qui sera transmis à la Préfecture pour validation. Une copie sera retournée à la mairie. Dès réception le conseil municipal pourra approuver le PLU.

### **AUGMENTATION LOYERS COMMUNAUX**

Le conseil municipal décide de voter l'augmentation légale des loyers de 0.06 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 (locataires sans baux) du 1<sup>er</sup> juin 2016 (locataires avec baux)

## **AVIS PROJET DE TERRITOIRE NOUVELLE AGGLOMERATION**

Le conseil municipal émet un avis (10 pour-5 contre) sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération proposé par le Préfet de l'Eure dans son arrêté du 3 mai 2016.

Monsieur le maire fait un compte-rendu de la conférence intercommunale des maires.

### COMPETENCES COMMUNALES

- l'accueil périscolaire
- la voirie
- le sport

En ce qui concerne la voirie, un ratio sur 3 années sera établi par la CCAE concernant les dépenses d'investissement pour chaque commune. La somme leur sera reversée. Les communes auront la maîtrise communale des investissements.

### COMPETENCES INTERCOMMUNALES (OBLIGATOIRES)

- le développement économique

Création, aménagement entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaire artisanale, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

- le tourisme

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité touristique, promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme.

- la mobilité

Optimiser les circuits de transports urbains et scolaires.

- aménagement du territoire

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

Uniformisation des documents d'orientation, de planification, 2 SCOT, 39 PLU en cours ou prescrit. Il faudra avant le 27 mars 2017 se positionner sur la mise en œuvre d'un SCOT ou d'un PLUI.

Les avantages du SCOT : un document qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire intercommunal.

Les avantages du PLUI : un document qui permet de maîtriser le développement urbain et économique du territoire.

Monsieur le maire apporte une précision, si le PLUI est retenu, plus aucune commune ne pourra lancer une étude pour un PLU sur son territoire.

- équilibre social et habitat

Actions et aides financières en faveur du logement social, amélioration du parc immobilier bâti.

- politique de la ville et gens du voyage

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du

contrat de ville.

- ordures ménagères

2 syndicats : LE SYGOM qui ramasse et traite les ordures ménagères  
LE SETOM qui ramasse et sous-traite les ordures ménagères

- eau

Le GEMAPI

Cette compétence va imposer une redevance par habitant qui pourra aller jusqu'à 40 € par an. Cette compétence sera définie courant 2017 pour mise en application en 2018. Le prix de l'eau sera harmonisé.

- assainissement

Harmonisation de la compétence « assainissement collectif » au 01/01/2018.

Actuellement, il existe sur le territoire de la nouvelle agglomération 15 STEP (, 12500 installations non collectives.

#### COMPETENCES OPTIONNELLES

-santé et maintien à domicile

Harmoniser la politique tarifaire, optimiser l'activité des services d'aide à domicile.

- santé

Lutter contre la désertification médicale et contrat local de santé à étendre

- les maisons de service au public

Service public local, de l'état, d'entreprises privées de service (la poste...)

- petite enfance

Organisation et fonctionnement des structures collectives et relais assistantes Maternelles (RAM). Optimiser le fonctionnement des structures et harmoniser la politique tarifaire.



## COMPTE RENDU SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

Le 22 septembre 2016, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le , s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation compte-rendu du 16 juin 2016
- primes du personnel
- validation du contenu de la programmation et du dépôt en préfecture de l'agenda d'accessibilité pour les ERP de la commune
- concours maisons fleuries
- signature convention financière entre le SIEGE et la commune concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Troplais
- frais de remboursement d'utilisation des locaux de la commune pour les TAP par la CCAE (1886 €)
- modification des statuts de la CCAE
- travaux de la boulangerie
- dépôt dossier FISAC la boulangerie
- demande d'intégration dans la voirie communautaire de la RD65
- réception travaux école
- réception de travaux rue du Mesnil + coût supplémentaire
- travaux supplémentaires de l'école (avenants)
- terrain déchetterie
- statuts Syndicat Intercommunal des eaux du Vexin Normande et nomination d'un titulaire et d'un suppléant
- demande subvention auprès de l'agence de l'eau pour les travaux d'assainissement en traverse sur la RD313

### QUESTIONS DIVERSES

- pose d'une clôture sur le muret de l'école
- gravillonnage Cité de Troplais

Etaient présents : MRS L.HENOCH, S.DUGUE, R.HEROUX  
(adjoints)

MRS M.MARGOTTE, L.MARIE

MMES M.BARBET, P.FERUS, C.DECROZAND, B.PHILIPPE-GARCIA

A.LETELLIER

Absents excusés : MME E.DELAUNAY (pouvoir à MME P.FERUS)

MME T.STAGE (pouvoir à MR B.LEBOUCQ)

MR R.VILCOQ (pouvoir à MME B.PHILIPPE-GARCIA)

Absente : MME M.BOUCHER

Secrétaire de séance : MR L.HENOCH

\$

En préambule, monsieur le Maire, propose d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement en traverse sur la RD313

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable

### **APPROBATION COMPTE RENDU DU 16 JUIN 2016**

Le compte rendu du 16 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents

### **PRIMES DU PERSONNEL**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les primes du personnel communal et d'appliquer un coefficient d'ajustement de 0.86 pour tous. Celles-ci seront versées au mois de novembre.

Un des agents de la commune demande que sa prime soit remplacée par des jours de congés. Le conseil municipal n'est pas opposé sous réserve d'accord du Centre de Gestion.

### **VALIDATION DU CONTENU DE LA PROGRAMMATION ET DU DEPOT EN PREFECTURE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE POUR LES ERP DE LA COMMUNE**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessible à toutes les formes de handicap. Face au constat que l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne serait pas respectée, un nouveau dispositif simplifié a été créé par ordonnance pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2005 : Les « agendas d'accessibilité programmée » (Ad'Ap)

L'Ad'Ap est un document de programmation pluriannuelle, qui précise la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des ERP de la commune sur deux périodes de 3 ans, soit 6 ans au total.

Le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée est obligatoire.

Tous ces bâtiments ne pourront pas respecter l'ensemble des normes accessibilité, certains feront l'objet de demandes de dérogation. Ils seront donc dits « accessibles par dérogation ».

Le présent projet d'Ad'Ap sera déposé en Préfecture et le Préfet aura 4 mois pour accepter ou refuser cet agenda. Sans réponse, le projet est réputé accepté, et le délai des trois ans pour effectuer les travaux commence alors à courir.

A la fin de la 1<sup>ère</sup> année, la commune de Muids devra rendre compte du respect de cet agenda, ainsi qu'à la fin de chaque période de 3 ans, donc fin 2019 et fin 2022.

Les 8 ERP encore non accessibles peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 ans pour être mis aux normes sous conditions d'engagement de la commune de Muids sur un programme chiffré et calé dans le temps dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Après en avoir délibéré, (13 pour – 1 contre) des membres présents et

représentés, le conseil municipal de la commune de Muids accepte le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) valide son contenu et sa programmation.

### **CONCOURS MAISONS FLEURIES**

Dans le cadre de l'initiative du Conseil Général « villes et villages fleuris » la commune de Muids a organisé un concours communal. La remise des récompenses s'est déroulée le samedi 3 septembre 2016.

Chaque candidat se verra remettre un bon d'achat à retirer auprès des Etablissements LEMIRE (producteur de fleurs à INCARVILLE)

- MR ET MME GROUARD	(70 €)
- MME DEROUEN	(65 €)
- MR ET MME HIARD	(60 €)
- MME ROUEN	(55 €)
- MME POTEL Renée	(55 €)
- MME PYSZCZEK	(55 €)
- MME BANCE	(55 €)
- MR ET MME DEPONT	(50 €)
- MME DECAULNE	(50 €)
- MME PROT	(50 €)
- MR ET MME LUTHI	(50 €)
- MR ET MME SAUVALLE	(50 €)
- MR ET MME DELAHAIRE	(45 €)
- MR ET MME HAUCHARD	(45 €)
- MME LESAGE Annick	(45 €)
- MR DELAUNAY Gilbert	(45 €)
- MME HENOCH Sylvie	(40 €)
- MR LETHIAIS Bruno	(40 €)
- MME DELAUNAY Sonia	(40 €)
- MR ISAAC Jean-Paul	(35 €)
- MR FONTAINE Christian	(35 €)
- MR DECAUX Olivier	(35 €)
- MR JULLIEN Pierre	(35 €)
- MR JOHANS Roland	(30 €)
- MME DUPARD Sylvie	(30 €)
- MR CORNILLEAU William	(30 €)

### **SIGNATURE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SIEGE ET LA COMMUNE CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA TROPLAIS**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention financière entre le SIEGE et la commune concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Troplais. La participation de la commune s'élève à la somme de :

- 30 508.33 € (éclairage public et enfouissement)
- 28 000.00 € (France télécom)

## **FRAIS DE REMBOURSEMENT D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMUNE POUR LES TAP PAR LA CCAE**

Le conseil municipal accepte le remboursement de la CCAE d'un montant de 1886 € correspondant à une participation pour le fonctionnement des locaux accueillant les TAP.

## **MODIFICATION STATUTS CCAE**

En vue de la création de Seine Normandie Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les statuts de la CCAE doivent être modifiés.

Le conseil municipal décide (13 pour – 1 abstention) de donner un avis favorable à la modification des statuts.

## **TRAVAUX DE LA BOULANGERIE**

Les travaux de la boulangerie continuent avec les artisans initialement prévus.

## **DEPOT DOSSIER FISAC POUR LA BOULANGERIE**

L'appel à projet pour les travaux de la boulangerie est sorti au journal officiel au mois de juin. Le dépôt du dossier FISAC est prévu fin octobre. Le conseil municipal accepte le dépôt du dossier.

## **DEMANDE D'INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE DE LA RD65**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à demander l'intégration dans la voirie communautaire de l'ex RD65

## **RECEPTION TRAVAUX ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 23 mars dernier, il avait été proposé de nommer l'école « Charles Pruvost ».

A cet effet les habitants de la commune ont été consultés. Au vue des réponses monsieur PRUVOST a été retenu.

Lors de l'inauguration de l'école, une plaque sera posée. La date n'est pas encore définie. Monsieur le Président du Conseil Départemental souhaite que l'inauguration se déroule un jour de classe en présence des Institutrices.

## **RECEPTION DE TRAVAUX RUE DU MESNIL + COUT SUPPLEMENTAIRE**

La réception de travaux rue du Mesnil s'est déroulée le mardi 6 septembre à 18 h 00.

Des surplus de travaux d'un montant de 6000.53 € ont été réalisés.

Ceux-ci correspondent aux travaux du réseau des eaux pluviales et à la protection de la tuyauterie de la ruelle des oiseaux

## **TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE L'ECOLE (AVENANTS)**

Le montant des travaux supplémentaires réalisés à l'école s'élève à la somme de 27 829.84 € ceux-ci concernent les entreprises suivantes :

- MBTP (gros œuvre) : 5 782.48 €  
(modification fondation puisards, réseau sous dallage motricité) et renforcement de la longrine pour surplomb du puisard
- POYER (charpente) : 1 990.00 €  
(plan de revers au dessus de la classe rénovée)
- GOUGEON (couverture/bardage) : 2 385.00 €  
(gouttières sur existant) mise en place d'une gouttière neuve avec une seule pente
- BTH (menuiseries intérieures) : 8 589.00 €  
(modification portique existant, reprise doublage de la salle de motricité, modification placard  
Entrée maternelle)
- CARELEC (électricité) : 590.00 €  
(câble alimentation ERDF)
- VIAFRANCE (VRD) : 8 493.36 €  
(chambre de tirage alimentation ERDF, chambre de tirage cantine enterrée, Modification micro-station, reprise trottoirs) de la cantine. Modification de l'emplacement de la micro-station

## **TERRAIN DECHETTERIE**

Ayant été informé par les riverains de la rue d'Herqueville des nuisances sonores et olfactives occasionnées par l'activité d'un artisan de la commune. Monsieur le maire a contacté le SYGOM afin de disposer des parties de parcelles non occupées par l'exploitation de la déchetterie pour y installer l'artisan en question.

Pour ce faire, une annexe au PV de mise à disposition a été rédigée et signée entre les deux parties.

Le conseil municipal est favorable à cette décision et proposer d'une part de fixer un prix de location du terrain de 50 €/mois et d'autre part autorise monsieur le maire à établir une convention entre la mairie et l'intéressé.



**STATUTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VEXIN  
NORMAND ET NOMINATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT**

Après présentation par monsieur le maire des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable et désigne deux délégués de la commune qui siégeront aux prochaines réunions :

TITULAIRE

SUPPLEANT

Monsieur Ludovic HENOCH

Madame Thérèse STAGE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA  
CREATIOIN D'UN EXUTOIRE SUR LA RD313**

Dans la perspective de réaliser des travaux de création d'un exutoire sur la RD313, le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 42 885 €

**QUESTIONS DIVERSES**

**Pose d'une clôture sur le muret de l'école**

Afin d'assurer la sécurité des enfants dans la cour de l'école, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise VIAFRANCE (2 786.40 €) pour la réalisation de la pose d'une clôture sur le muret de l'école.

**GRAVILLONNAGE CITE DE LA TROPLAIS**

Monsieur le maire présente le devis de la société VIAFRANCE (3 354 €) concernant le gravillonnage de la Cité de la Troplais.

Avant de lancer les travaux une réunion d'information sera faite avec les riverains afin de leur expliquer que ces travaux ne pourront avoir lieu que lorsque tous les propriétaires de la Cité auront réalisés leur assainissement.